

QUATORZIÈME ANNEE - N 4.813

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limbr.	44.00	25.00	13.00
Autres départem.	52.00	28.00	15.00
Union Postale	62.00	34.00	18.00

Einstein et la question de la relativité

L'un des gros événements du dernier mois a été l'arrivée d'Einstein à Paris et à ce propos, j'ai reçu un grand nombre de lettres de mes lecteurs. Toutes peuvent se résumer en une seule phrase : On nous dit que le physicien allemand a sapé les bases de notre science, qu'en fait-il croire ?

La question ainsi posée peut recevoir une réponse fort nette. Les admirateurs d'Einstein lui ont fait plus de mal que de bien en exagérant son œuvre, mais pour juger sainement cette dernière, reprenons les choses de plus haut. Autrefois, on nous enseignait en physique que la masse d'un corps est une quantité constante, invariable. Or nous savons depuis une vingtaine d'années qu'il n'en est rien ; la masse augmente avec la vitesse ; c'est ainsi qu'une masse de un kilogramme au repos pèsera 60 grammes de plus à la vitesse de 100.000 kilomètres par seconde. Ce résultat a été obtenu après les travaux sur les corps du genre du radium ; on l'a attribué à tort à Einstein qui n'est pour rien dans cette trouvaille. Les conséquences de cette constatation sont pratiquement nulles, car aux vitesses que nous pouvons réaliser sur terre, l'effet dont il s'agit est absolument insensible. C'est ainsi qu'un train pesant 1.250 tonnes et lancé à une vitesse de 108 kilomètres à l'heure, ne voit sa masse augmenter que de 27 cent millionièmes de milligramme ! Mais théoriquement, la science peut en tirer sur la nature de la matière des corollaires fort importants. Mes lecteurs les trouveront exposés amplement dans mon livre « Que deviendrons-nous après la mort » dans la première édition remontée à 1913 ; ce n'est donc pas d'aujourd'hui.

J'y démontre en particulier que la masse de la dernière particule matérielle se confond avec l'énergie et celle-ci avec la substance. On savait déjà à cette époque qu'un rayon lumineux est doué d'énergie tout comme les corps purs matériels pour ainsi dire et, en fait, ce résultat était acquis à la science depuis 1873. On se servait même couramment de la démonstration que Maxwell et Barlow en avait donné pour expliquer que la lumière du soleil exerce une pression repulsive sur les particules des comètes ; c'est cette pression, ce souffle, si vous voulez, qui fait naître ces longs panaches constituant la queue des comètes.

Le mérite d'Einstein est d'avoir imaginé une expérience...

Si donc la lumière est assimilable à une procession de projectiles, il n'y a rien d'étonnant que ces myriades de corpuscules soient attirés en passant vers le soleil en d'autres termes, sous l'influence de la masse attirante solaire, les trajectoires de nos boulets microscopiques seront courbées absolument de la même façon que les trajectoires de nos obus s'inclinent vers le sol. Voilà ce que n'ignorait pas les savants, mais personne n'avait eu l'idée de tenter une vérification de la théorie et c'est le mérite d'Einstein d'avoir imaginé une expérience pour la confirmer.

On sait, en effet, qu'en 1919, on a pu constater lors d'une éclipse totale de soleil, une petite déviation d'un rayon lumineux émané d'une étoile proche du disque solaire. A partir de ce moment, les Allemands organisèrent une sorte de « clique » retentissante en faveur de leur « docteur ». On en fit un génie comparable à Newton et on cria très haut que les lois de la gravitation découvertes par ce dernier étaient fausses et erronées ; Newton fut accusé d'hérésie par le parti qui déclare Einstein comme seul orthodoxe ; ce fut dès lors une querelle de personnes qui se substitua à une discussion scientifique et c'est la seule raison pour laquelle le conflit eut tant de retentissement.

Pour les initiés, le débat n'avait qu'une valeur très relative ; nous sommes assurés depuis longtemps que nos lois physiques n'embouffent jamais les faits avec précision, elles n'en sont que l'expression rapprochée et, en ce qui concerne la loi de Newton, nous savions très bien qu'elle exige une correction ; mais quand les masses sont importantes, les distances très grandes et les vitesses faibles, l'écart entre la loi et le fait est insignifiant et pratiquement nul. Il n'en va pas de même lorsque nous avons affaire à des atomes par exemple, aux dernières particules des corps qui accusent des vitesses extravagantes ; ici il nous faut modifier sérieusement les lois newtoniennes et c'est ce que personne n'ignorait depuis 1881, époque à laquelle J.-J. Thomson nous l'avait démontré en parlant des travaux de Maxwell. C'est d'ailleurs de la même année que date cette acquisition dont nous avons parlé et à savoir que la masse augmente avec la vitesse, corollaire obligé des théories de Maxwell sur l'élection magnétisme.

Mais les savants se battent pour bien moins...

J'ai déjà dit dans ces colonnes comment une expérience récente du physicien américain Michelson sur la vitesse de la lumière, vint plonger le monde savant dans la stupeur. Il fallait admettre ou bien que la terre était immobile et ne tournait pas autour du soleil ce qui est insoutenable, ou bien que nos instruments et la terre elle-même se contractaient dans le sens de leur marche.

Remarquons en passant que le raccourcissement dont il est question ne peut influer sur nos mesures pratiques, puisqu'il s'agit dans la circonstance d'une contraction qui raccourcissait les objets de 5 millièmes de millimètre par mètre. Mais les savants se battent pour bien moins et en l'occurrence comme toujours, le public enregistre les coups sans savoir de quoi il s'agit. La querelle penserez-vous n'en valait

pas la peine... peut-être oui... peut-être non. En fait elle éclata et prit dès l'abord une acuité extraordinaire.

C'est là qu'Einstein intervint : La contraction dont vous parlez, dit-il en substance, n'est qu'une apparence trompeuse ; elle n'existe pas ; elle provient simplement du fait que lorsque deux observateurs sont en mouvement l'un par rapport à l'autre, leurs montres ne peuvent s'accorder ; le temps est quelque chose de relatif ; votre temps à vous n'est pas celui d'un observateur qui serait sur le soleil. Voilà vraiment ce qu'a trouvé Einstein ; je vous fais grâce de la façon dont il démontre son principe, mais, vous pouvez m'en croire, il le démontre assez bien et en cela il est d'accord avec les philosophes de tous les temps ou à peu près.

Les théories nouvelles ne changeront rien à notre mécanique classique

Ainsi la conclusion est fort nette ; jusqu'ici les physiciens avaient tablé sur une unité de temps qu'ils jugeaient invariable, mais il leur faut déchanter ; nous n'avons aucun moyen scientifique de mesurer le temps avec précision. Il devenait donc évident qu'il nous fallait changer toutes les formules de la physique et de la mécanique ou le temps entrerait comme donnée du problème ; et où est Einstein n'entre-t-il pas ? Et c'est ce qu'a fait Einstein.

Le résultat est facile à entrevoir ; puisque nous apprécions la vitesse au moyen du temps et qu'il est impossible de faire de la mécanique utile sans mouvement, toutes nos conclusions anciennes s'en vont à la dérive ou plutôt et pour rester dans la vérité, nos calculs devront désormais subir certaines corrections ; mais rassurez-vous, en pratique, ces corrections sont absolument négligeables et voilà pourquoi les théories nouvelles ne changeront rien à notre mécanique classique. Seuls les physiciens s'en servent lorsqu'ils calculent par exemple la masse d'une particule infime lancée par le radium à la vitesse de 290.000 kilomètres par seconde.

Quant aux conclusions philosophiques qu'Einstein ou ses adeptes ont prétendu tirer de sa théorie, c'est autre chose. Elles appellent de nombreuses réserves. Notez, en passant, qu'Einstein soutient opiniâtement qu'il a donné une nouvelle théorie physique du monde alors que son œuvre, intéressante par ailleurs, n'est que le résultat d'un jeu de formules mathématiques et qui peuvent n'avoir rien de commun avec la structure intime de l'espace du temps et de la matière.

Lors donc qu'Einstein, au nom de la science, vient nous dire que dans notre univers, la ligne droite n'existe pas, que notre vieille géométrie doit faire place à une autre, lorsqu'il nous parle d'espace courbe, d'espace Einsteinien et autres fariboles, n'en croyez pas un mot. « Tout cela aurait dit Le Dantec, s'il vivait encore, c'est de la mauvaise métaphysique ». La philosophie du physicien allemand, à mon humble avis, ne tient pas debout et pour sa renommée, il aurait mieux fait ce me semble de s'en tenir à ses formules.

Abbé Th. MOREUX,
Directeur de l'Observatoire
de Bourges.

(Reproduction interdite)



Phot. Rol. Cl. Paris-Centre
La reine d'Espagne est passée, hier, par Paris, se rendant à Londres où elle doit assister aux obsèques de son frère, le prince Léopold de Moubratten

La semaine de Jeanne d'Arc à Orléans

ORLÉANS, 30 avril. — La semaine, dite de Jeanne d'Arc a débuté hier, par la commémoration du 29 avril 1429. C'est à laquelle Jeanne d'Arc pénétra pour la première fois à Orléans et alla séjourner, jusqu'après la délivrance de la ville chez l'argenter Jacques Boucher, en son hôtel de l'Annonciade, rue du Tabour.

UNE VIGILE ROUGE

Le 1^{er} Mai à Paris

Au cours d'une manifestation deux agents sont blessés à coups de revolver

Une femme est atteinte d'une balle à la jambe

PARIS, 30 avril. — A l'occasion du 1^{er} mai la Confédération générale du travail unitaire et l'Union des syndicats de la Seine ont convié, cet après-midi, leurs adhérents à un meeting sur le terrain des Oblats, à Saint-Ouen, où sont élevés cinq tribunes.

A 15 h. 30 les orateurs prennent place dans les tribunes. Ils exposent aussitôt les différentes revendications des partis. Ils protestent contre le retour de Gènes de M. Barthou et s'élèvent contre la guerre, l'impopularité des salaires, la répression mondiale puis parlent en faveur des Oblats près de la Mairie de Saint-Ouen commençant à se disperser, lorsque six cents d'entre eux déboulent, leurs bannières pour essayer de pénétrer dans Paris par l'avenue de Saint-Ouen.

Les gardiens de cheval chargèrent les manifestants. Une bagarre s'en suivit. Deux gardiens de la paix furent atteints de coups de revolver dans le dos. L'auteur des coups de feu a été arrêté. Les deux agents ont été transportés à l'hôpital Bichat, puis de là à l'hôpital Necker dans un état très grave. Un peu avant 19 heures, le groupe des manifestants qui était arrivé place Clichy poussa des cris divers, fut enfin dispersé. A 15 heures 15 le service d'ordre était levé.

Les abords des portes de Montmartre, de Saint-Ouen et Pouchet reprirent leur aspect habituel. Trois victimes

Les deux agents blessés au cours de la bagarre avenue de Saint-Ouen se nomment Louis Compain et Henri Lavaud. Tous les deux sont mariés. Le ministre de l'Intérieur, accompagné de MM. Leullier, préfet de police, Marlier, directeur de son cabinet et Guichard, directeur de la police municipale, se sont rendus à l'hôpital Necker pour visiter les deux agents.

D'autre part, à 17 heures, 87, rue d'Avron au moment où Mme Besnard, âgée de 31 ans sortait de son logement au rez-de-chaussée sur la cour, elle a reçu un coup de revolver à la jambe gauche. Une blessée déclare ignorer d'où est parti le coup de feu. Une enquête est ouverte.

Il y aura moins de chômage cette année

Les différents syndicats ont invité leurs adhérents à chômer le jour de la fête du travail, notamment la fédération du bâtiment et des travaux publics, les syndicats des employés et travailleurs du livre, de la presse parisienne, des métaux, des ébénistes et des bois, des bijoutiers, de la voiture, aviation, et de la maréchalerie, etc.. Il reste à savoir dans quelle mesure les ordres des syndicats seront suivis.

CHEZ LES CHEMINOTS

D'après l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés dans les milieux syndicalistes au sujet du chômage, il ressort que dans les transports, le trafic des chemins de fer se fera normalement, le conseil national de la fédération des cheminots, n'a, en effet, engagé à participer aux manifestations et meetings du 1^{er} mai que les chemins libres et cela dans la mesure du possible. On compte qu'il en sera de même au métro.

Quant aux transports en commun de la surface, 80 % des syndicats ayant formulé le désir de chômer, le jour du 1^{er} mai, il est plus que probable que les tramways et autobus ne marcheront pas.

Les chauffeurs de taxis et les cochers ont décidé eux-mêmes de faire une grève de 24 heures.

Paris sera donc selon toute vraisemblance, privé de taxis. Néanmoins, les unions civiques ont par ailleurs pris des dispositions pour parer à toute éventualité.

DANS LES P. T. T.

Dans les P. T. T., les ouvriers chômeront peut-être partiellement, mais on sait que les facteurs, lors de leur dernier congrès, ont décidé de ne pas interrompre leur service pour le 1^{er} mai.

Dans l'alimentation, aucune grève n'est prévue. Les boulangers, les bouchers et les épiciers, ouvriront comme de coutume. La chambre syndicale des bouillonniers-restaurants, a décidé de tenir les établissements ouverts. Mais cependant, d'un autre côté, le syndicat des employés de l'industrie hôtelière, a lancé un appel en faveur du chômage.

Les pavillons des halles seront fermés ainsi qu'il est de coutume le lundi, mais les arrivages de lait se feront normalement.

CHEZ LES INSTITUTEURS

Les instituteurs révolutionnaires ne chômeront pas. Ils se contenteront de prendre part aux manifestations ayant lieu en dehors des heures de classe.

Le service des eaux, les compagnies du gaz et les différentes compagnies d'électricité marcheront normalement.

Les comédiens se contenteront de prolonger la durée du premier entr'acte d'un quart d'heure. Mais les forains qui siè-

gent actuellement sur le cours de Vincennes, et place du Trône ont décidé de chômer.

Les syndicats du livre et du papier dont dépendent les travailleurs de la presse quotidienne ont lancé un appel recommandant à ceux-ci de pratiquer le chômage, qui pour leur corporation doit commencer le dimanche à 19 heures pour se terminer le lendemain à la même heure.

Ainsi qu'on le voit, cette année le chômage n'est pas aussi obligatoire que les années précédentes.

Les syndicats ont en effet demandé à ceux qui ne chôment pas de verser le salaire du premier mai pour les affamés de Russie.

D'autre part, la préfecture de police a pris d'importantes mesures d'ordre au cas où des incidents se produiraient.

M. Millerand visite l'île Djerba

GABES, 30 avril. — Le Président de la République, les ministres de la marine et de l'agriculture, et les autorités partent à 8 h. 30 du port de Sfax.

Ils visitent la foire locale et après avoir assisté au départ pour les déserts du sud, d'une caravane de 21 dromadaires, conduite par des Touaregs, ils font en automobile, le tour de l'oasis de Gabès.

Aux abords de l'oasis de Seguias, où coule une eau limpide, se cachent dans cette verdure, des petits villages arabes peuplés. Les femmes sont dévoilées et portent des robes de couleurs rutilantes ; elles sont parées de foulards rouges, et de bijoux énormes, bracelets, colliers, boucles d'oreilles plates, grosses comme le poing.

Le Président de la République parcourt à pied, la ville indigène de Gabès et retourne à 11 h. 30 à Foaiss où un grand déjeuner est servi.

Entre Gabès et Médénine, sur un trajet de 80 kilomètres, la route traverse une plaine désertique, égayée par quelques oasis. Médénine s'élève au milieu de la solitude.

A deux kilomètres de la ville, des cavaliers attendent la voiture présidentielle et l'escortent au grand galop.

Le président et les ministres des officiers et des notabilités, puis il visite la curieuse petite ville.

Le cortège rouge ensuite dans un véritable désert jusqu'au nord de la mer.

A Bougrara, le président descend de sa voiture pour parcourir les ruines de l'ancienne ville romaine de Gighdi, le forum, le capitole, la curie, les thermes et le marché.

Les automobiles suivent ensuite le bord de la mer jusqu'à Djorf.

En face, à une demi-lieue, on aperçoit les maisons blanches, parisiennes, de l'île Djerba. M. Renoux, contrôleur civil vient saluer le président et l'invite à monter à bord d'un canot.

M. Millerand y prend place avec le président général, MM. Raiberti et Chéron, M. Dinguetzi, ministre de la plume du Bey, et les membres du Parlement français, les autres personnalités de la suite du président montent sur les barques blanches.

Toutes les embarcations remorquées par des chaloupes, traversent en quelques minutes le détroit. Quelques yachts et une dizaine de barques, à voiles blanches et rouges, se livrent à des évolutions. Cette fête nautique favorisée par le temps est fort bien réussie.

Le président monte en automobile et traverse l'île du sud au nord, pour aller au contrôle civil de Houm-Souk. La distance parcourue est de 19 kilomètres. Le parcours suffit pour faire apprécier les richesses de ce grand jardin qu'est l'île Djerba. Les palmiers et les oliviers sont nombreux tout le long du chemin. La principale agglomération de Houm-Souk est une petite ville charmante par sa blancheur et ses verdures. Des banderoles souhaitent la bienvenue au président. Tous les habitants européens et indigènes font une réception chaleureuse à M. Millerand.

Un attaché chilien poussé par la misère se suicide à Paris

Paris, 30 avril. — M. Guillaume-Errazurdi, attaché à la légation du Chili, s'est tiré cette nuit une balle de revolver à la tempe droite. La balle est ressortie par la tempe gauche, désorbitant un œil.

M. Toquero, commissaire de police du quartier du Roule, a ouvert une enquête sur les raisons qui ont poussé l'attaché à la légation de Chili, domicilié dans un hôtel des Champs-Élysées, à se tirer une balle dans la tête.

Le blessé qui, à l'hôpital Baujon, est dans un état très grave, n'a pu être interrogé. Mais dans une lettre, le désespéré annonçait son intention d'en finir avec la vie. Il avait, disait-il, subi de très grands revers de fortune et pourvoyait difficilement aux besoins de sa mère et de sa sœur venues habiter Paris et que les privations de leur habitude de luxe, avaient fort affectées.

Dans ces conditions, il préférait la mort à une existence de misère. Une lettre semblable, adressée au chargé d'affaires au Chili, témoignait des mêmes sentiments, et annonçait la même résolution.

A la gloire de Guynemer, chevalier de l'air disparu en plein ciel le 11 septembre 1917

M. Poincaré préside au Panthéon à l'apposition d'une plaque commémorative

« mort au champ d'honneur le 11 septembre 1917, héros légendaire tombé en plein ciel de gloire après trois ans de lutte ardente. Restera le plus pur symbole des qualités de la race. Tenacité indomptable, énergie farouche, courage sublime. Antidote de la foi la plus mébrantable dans la victoire. Il légua au soldat français un souvenir impérissable qui exaltera l'esprit de sacrifice et provoquera les nobles émulations ». (Sa dernière citation).

Tout le monde connaît les grandes étapes de la courte et splendide carrière de Guynemer.

Ajourné pour faiblesse de constitution, il s'engage à Pau, le 21 novembre 1914, comme sapeur-mécanicien. Le 26 janvier 1915 il est promu élève pilote et, le 17 février, s'envole pour la première fois. Signalé pour sa décision et son adresse, il est affecté à la M. S. 3, dont le capitaine Brocard a déjà fait la première de nos escadrilles. Il la rejoint à Valenciennes, le 31 avril.

Dès le 19 juillet, Guynemer, en reconnaissance avec le mécano Guerdier, remporte sa première victoire sur un Aviatik, qu'il descend à Coucy, à 3.700 mètres d'altitude. Il a eu recours à la tactique qui lui sera chère et que par la suite il perfectionnera sans cesse. D'où qu'il se trouve par rapport à l'adversaire, il fonce sur lui, se place d'un mouvement rapide dans « l'angle mort » de son fuselage, à dix ou quinze mètres, tue en quelques cartouches, enfin se dégage d'une brusque manœuvre ou vingt fois il frôle les « bois » de sa victime, passant parfois si près que le sang projeté par le vent l'éclaboussure.

En mission spéciale

Le 29 septembre et le 1^{er} octobre 1915, Guynemer exécute deux missions « spéciales ». Dans le beau livre qu'il lui a consacré, Henry Bordeaux, pour des raisons bien compréhensibles en temps de guerre, n'a point voulu révéler le secret de ces fameuses missions spéciales. Il s'agissait de transporter dans les lignes allemandes des agents du service d'espionnage français. Le pilote se heurtait aux plus grandes difficultés professionnelles. Pris, il était fusillé sur le champ. Aucun travail de guerre n'exigeait plus de précision ni plus de sang-froid. A deux reprises, élève en cela de Védriès, Guynemer réussit l'exploit, franchissant les lignes par surprise, s'élançant loin, se posant brusquement en terrain bien choisi au dernier moment, dans un endroit non fréquenté, en lisière d'une forêt qui puisse servir de refuge immédiat à son héroïque compagnon, revenant seul, désarmé, sans défense, en s'élevant, alléguant à d'innombrables hauteurs.

Il s'élançait, solitaire, farouche

A chaque heure du jour, il prend l'air, ne vivant que pour la bataille. Alors que son avion démarre, il fait lentement un signe de croix. C'est l'adieu à la terre. Il s'élançait, solitaire, farouche, volant haut dans l'azur, il cherche Quoi qu'il arrive, il attaque ; deux, trois, cinq adversaires ne l'effraient pas. Blessé à Verdun, « descendu », à coups de canons dans la Somme, ses vêtements de balles, rien ne brise son enthousiasme n'arrête son éblouissante audace, ne dissipe sa mystique.

Rien à dire de ses combats qui n'ait été dit. Au surplus, tous se ressemblent. Il tue... Il s'acharne... Il tue encore.

Quelques exemples : le 10 novembre 1916, il rencontre un biplace Albatros 220 HP, Mercedes effaçant une reconnaissance sur les arrières-lignes du front de la Somme. Trois chasseurs allemands l'accompagnent. Guynemer fonce, dédaigne l'escorte, culbute en trois balles le pilote ennemi, et la grande machine s'écrase sur le bois de Morcourt. Le combat n'a duré qu'une minute.

Seul contre dix

Le 6 juillet 1917, il se jette sur cinq biplaces, seul contre dix hommes. En un clin d'œil, un avion flambe, deux autres sont touchés, le reste de l'escadrille affolée s'enfuit. C'est la 4^e victoire.

Le lendemain, sans désespérer, il brûle un Albatros et fonce un D. F. W. qui tombe en ville à Villers-Franqueux.

Le 27 juillet, il met trente secondes à

abattre en feu, au milieu d'une patrouille de dix adversaires, un Albatros qui survolait les lignes écossaises.

Le 28 juillet, pendant que le capitaine Auger, l'une des plus vaillantes « Cigognes », revient mourir au nid, la poitrine trouée, il descend encore un D. F. W. après une lutte acharnée. Il a remporté cinquante-trois victoires, sans compter les adversaires massacrés trop loin du contrôle.

Le 11 septembre 1917, à 10 heures du matin, le ciel de Poelcapelle est gris. A terre, dans les tranchées anglaises, le bombardement jette des fumées opaques. Un avion allemand contrôle les tirs. Guynemer qui rode, accompagné de son ami Bozon Verduras, l'aperçoit. Il se précipite, pendant que Bozon fait face à l'escadrille des Fokkers accourant.

On n'a jamais rien su de Guynemer. On n'a pas retrouvé sa dépouille. Peut-être son corps fut-il jeté au vent par les obus qui déchiquetaient les morts en criant le sol ?

Peut-être est-il quelque part, sous une croix blanche, un soldat inconnu ? Soldat inconnu ?... Une idée survient... Non ! Il méritait mieux encore. Pas de moment ; pas d'ans de triomphe. Rien d'humain qui passe. Pour abriter ces immenses ailes mortes, la voûte du ciel !

La cérémonie

PARIS, 30 avril. — Ce matin à 10 h. 30, a eu lieu au Panthéon, sous la présidence de M. Poincaré, président du conseil, assisté de M. Laurent Eynac, sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique, l'inauguration de la plaque commémorative à la mémoire de Guynemer.

A l'arrivée du président du Conseil, les clairons ont sonné « Aux champs » puis la musique du 34^e d'infanterie a joué la Marseillaise.

M. Poincaré, prenant la parole, a prononcé un discours.

Après avoir relu la célèbre citation qui a donné à la renommée de Guynemer une consécration solennelle, il a retracé la courte vie de celui-ci.

Il le montre d'abord au début de la guerre, essayant de s'engager dans l'infanterie, mais sa faiblesse de constitution le fait plusieurs fois refuser un conseil de révision. Enfin, après maintes démarches, le voici admis à l'école de Pau, comme élève mécanicien, où il signe son engagement. Très vite, il apprend à voler. Il s'efforce d'abréger son apprentissage, impatient qu'il est de partir pour le front. Il est bientôt désigné pour l'escadrille M. S. 3, qui deviendra le M. 3.

Et c'est alors toute la série de ses exploits qui valurent à ce héros d'être capitaine, officier de la Légion d'honneur à 23 ans. Malgré tout sa bravoure, le destin est là qui le guette et le 11 septembre 1918, Guynemer s'envola du camp de Saint-Paul pour ne plus y revenir.

D'histoire moins extraordinaire que celle de Guynemer, s'écrit le président du Conseil, l'antiquité a composé ses plus beaux mythes. La postérité n'aura qu'à lire les récits de cette brève existence pour y retrouver une des plus longues suites d'actions sublimes.

Mais nous ferions injure, à la mémoire de Guynemer, si nous lui attribuions à lui seul, tout le mérite de ses prouesses. C'est dans la solidarité de l'armée et de la nation que son âme s'est élevée. Elle a rendu plus qu'elle n'avait reçu. N'oublions pas pourtant qu'il avait emprunté une part de ses vertus à la généreuse émulation qu'entraînait constamment en lui l'exemple de ses camarades.

Il n'aurait certainement pas voulu voir que dans la mort, son souvenir fut séparé de leur souvenir.

Comme le rappelle justement l'inscription gravée sur cette plaque française, il a été dans une longue période d'angoisses et de sacrifices, le symbole des inspirations et des enthousiasmes de la patrie.

Puisse son nom prestigieux et immortel nous rappeler sans cesse les leçons que nous ont données nos morts et les devoirs qu'ils nous ont laissés à remplir. Ils nous ont assuré la victoire, à nous d'empêcher qu'elle nous soit dérobée.

Parmi les personnalités présentes, on remarquait le représentant de M. Barthou, ministre de la Justice, M. Sarraut, ministre des Colonies, M. Maurice, ministre de l'Intérieur, le chef de cabinet de M. Maginot, représentant le ministre de la guerre les maréchaux Foch et Fayolle, les généraux Dubail, grand chancelier de la Légion d'honneur, Berthoulet, gouverneur militaire de Paris, le commandant Brocard et le lieutenant Heintzeaux, représentant l'escadrille des Cigognes.

ATTENT D'UN COUP DE REVOLVER

PARIS, 30 avril. — Hier vers 20 heures, un nommé Gosselin, né le 9 novembre 1884 à Comblé-sur-Neiron (Calvados), a tiré un coup de revolver sur M. Roussel, dans un débit de vin situé 37, rue Saint-Naurice, à Gennevilliers.

M. Roussel qui aurait été blessé à dispara aussitôt après cette rixe et n'a pu encore être retrouvé.

Gosselin a été mis en état d'arrestation.

DERNIERE HEURE

A Lyon, M. Isaac définit le programme de la Fédération Républicaine

LYON, 30 avril. — Ce matin a eu lieu une manifestation organisée par la Fédération Républicaine. La réunion était présidée par M. Isaac, ancien ministre, député du Rhône, président de la Fédération Républicaine de France, entouré de MM. Martial, Paulique, président de la Fédération du Rhône, Oberkisch, député du Bas-Rhin, Coignat, Bussy, Lyaigre, Ruffier, Gourju, sénateurs du Rhône, Lenoir, Pays-Gour, députés du Rhône, Taurines, Blaise, députés de la Loire, de nombreux conseillers généraux et municipaux.

Après une allocution de M. Paulique, M. Isaac prend la parole. Il rappelle que la Chambre actuelle est la plus ardemment patriote et profondément laborieuse. Il cite comme exemple le vote en 1914 de la Chambre radicale-socialiste ne le vote pas une seule fois.

M. Isaac déclare qu'il faut renoncer à l'illusion d'une Allemagne payant loyalement les réparations et à l'illusion d'une Russie revenue au sentiment de l'ordre, et c'est pourquoi devant une situation aussi grave, il faut, comme l'a dit M. Poincaré, maintenir l'union sacrée qui fit notre force en 1914.

Le pays ajoute-t-il, souffre des impôts, mais à qui la faute ? Est-ce au Bloc National ou au Bloc des Gauches ? Les responsables, ce sont les partisans du bloc des gauches et les administrateurs de M. Caillaux. Bien plus, il faut ajouter au chiffre global du programme, un impôt sur le capital, qui ne servirait à ruiner des centaines de milliers d'industriels, le commerce et l'agriculture et de décourager toute initiative dans le pays.

Nous avons assez de champs de bataille à l'intérieur, pour ne pas éprouver le besoin d'en créer un de plus. Le radicalisme propose que la République soit un régime de combat et que la majorité des élus du 15 novembre lui font courir de grands dangers. Ce sont là des cris de détresse qui font sourire.

La Fédération a un programme, elle a une discipline. Son programme c'est de mettre de l'ordre dans la maison pour voler le budget ; avant de créer des impôts nouveaux il faut tirer son parti de ceux qui existent sans persécution.

En politique générale, notre parti veut la paix à l'intérieur et à l'extérieur. Il donne sa confiance au gouvernement qui veut respecter les droits de la France. La France souffre d'une propagande détestable à laquelle elle répond à peine. Là est la première réforme à faire car c'est l'opinion qui règne et l'opinion laissée au hasard est rarement la plus vraisemblable.

Les projets de réduction au service militaire ne peuvent être envisagés que graduellement. Le pays comprendra cela sans peine. Au début de la Fédération républicaine, on demandait la paix. Que les partis se critiquent et se disputent le pouvoir c'est la loi des démocraties, mais qu'ils ne s'abaissent jamais jusqu'à cultiver la haine. Préparons-nous à soutenir nos convictions et respectons nos contradicteurs, comme nous voulons être respectés nous mêmes. Habitons-nous à travailler en commun avec méthode et prévoyance et enfin si à ses grandes lignes d'un programme d'action il est permis d'ajouter une indication d'ordre moral disons que notre travail est fait pour confier et que nous devons tout faire pour entretenir la confiance autour de nous. Ne nous préoccuons d'aucune campagne de découragement et de défaitisme.

Après M. Isaac, M. Oberkisch, député du Bas-Rhin, dénonce le péril germano-russe que vient de faire éclater brusquement le traité de Rapallo. M. Coignat, sénateur souligne l'importance de la conférence internationale de Washington et de l'application des recommandations sur le chômage votées par la même conférence.

Pour accélérer de telles mesures : 1° Il est recommandé à tous les états de ratifier le projet de convention concernant le chômage, voté par la conférence internationale du travail à Washington en 1919 et d'appliquer les recommandations sur le chômage votées par la même conférence.

A la sous-commission économique du Travail à Gênes

La restauration de l'Europe ne sera réalisée que par une production plus intense

GENES, 30 avril. — La sous-commission chargée spécialement par la commission économique des questions du travail soumise à son examen, a voté hier, après avoir entendu M. Albert Thomas, les dispositions suivantes, qui s'inscrivent dans l'ensemble des résolutions de la conférence de Gênes, touchant le domaine économique, questions relatives aux travailleurs.

Art. 62. — La restauration économique de l'Europe ne peut être réalisée que par une production plus intense. Cette production dépend essentiellement du travail. Pour obtenir le plein effet des travailleurs et pour éviter entre nations des concurrences déloyales et dangereuses, l'attention de tous les états est appelée sur l'intérêt que présente les conventions et recommandations votées par la conférence internationale du travail.

Art. 63. — En particulier, la crise actuelle en atteignant non seulement la production, mais les forces de consommation des masses présente matériellement et moralement sur tout le monde ouvrier. S'il est vrai que les mesures de restriction économique permettent seuls de remédier définitivement à l'irrégularité du travail, les mesures directes contre le chômage n'ont apparemment pas moins d'efficacité, pour inspirer l'œuvre soutenue des travailleurs et le bon rendement du travail. Dans cette lutte contre le chômage, on reconnaît qu'il faut avant tout se proposer d'utiliser, au maximum toutes les forces du travail.

Art. 64. — En conséquence et à côté des institutions d'assurances et de secours contre le chômage, les mesures suivantes sont recommandées : a) L'emploi rationnel des forces du travail, en tenant compte de l'organisation nationale du placement et par l'entente entre les pays intéressés, pour la coordination internationale du placement, émigration et immigration.

b) Mais sous réserve des conditions particulières dans chaque pays, l'orientation vers l'agriculture d'un grand nombre des chômeurs de l'industrie, qui peuvent être utilisés dans les exploitations agricoles. c) La répartition méthodique des travaux publics, selon les périodes de chômage, les professions, les régions affectées. d) Le développement des travaux de secours contre le chômage, à la condition qu'il s'agisse de travaux utiles et productifs.

La sous-commission doit siéger à nouveau demain pour voter le dernier article qui est ainsi conçu : Pour accélérer de telles mesures : 1° Il est recommandé à tous les états de ratifier le projet de convention concernant le chômage, voté par la conférence internationale du travail à Washington en 1919 et d'appliquer les recommandations sur le chômage votées par la même conférence.

Le meurtrier des agents blessés grièvement hier, a été arrêté

MOULINS, 30 avril. — (Par téléphone, de notre correspondant particulier). — Le zèle et l'initiative des organisateurs de la fête de Bourgogne et du festival de musique n'ont pas eu les faveurs du temps. Il pleuvait lors de la réception des sociétés musicales, à la gare, et la pluie, inexorable pluie, n'a fait trêve qu'après le départ des troupes. Un instant le soleil se montra, mais bientôt de gros nuages noirs crevaient à nouveau, achevant de mettre à mal les décorations et de dégranger un programme qui s'annonçait comique.

Assistait au défilé : Les filices de Roanne, la Société de gymnastique la Bourbonnaise, les Trompettes du 36^e art, la fanfare d'Yzeure, l'Étoile Moulinoise, l'Union Musicale d'Arfeuilles, les Fanfares de Saint-Pourçain, de la fanfare de Toulon-sur-Arroux, l'Écho Moulinois, la Société Musicale de Belleville, la fanfare de Bessay, l'Union Musicale de Saint-Pourçain-sur-Sioule, la Chorale de Moulins, et enfin l'Union Philharmonique de Thiers.

A 15 heures, l'Harmonie Musicale de Saint-Étienne, comprenant une centaine d'exécutants, a donné au kiosque de la préfecture, un grand concert qui a fait les délices des dilettantes. A 18 heures, ce fut le tour de la Lyre Moulinoise et de la Chorale. Les autres sociétés ont également donné des concerts sur divers points de la ville, en présence de nombreux auditeurs, aussi stotiques que les musiciens.

L'ÉTAT DES DEUX AGENTS EST DÉSESPÉRÉ. PARIS, 30 avril. — A 22 heures, l'état du gardien de la paix Lavault, qui a été traversé par une balle de part en part et l'état du gardien Compain, qui a été atteint par la même balle au pouton gauche paraissent désespérés.

Le meurtrier était depuis six mois à Paris. Il était employé comme manoeuvre dans une compagnie de chemins de fer et avait fait son service au 5^e régiment d'infanterie coloniale. Il a été envoyé au dépôt.

Une grande protestation à Commeny

MOULINS, 30 avril. — Un ouvrier des établissements métallurgiques de Commeny ayant été renvoyé pour refus d'exécution d'un ordre tout le personnel composé de 1.500 ouvriers a cessé le travail par protestation.

DEUX OUVRIERS ELECTROCUTES

ALENÇON, 30 avril. — En nettoyant un poste de transformation électrique, deux ouvriers, Huterou, 33 ans et Latourneau, 18 ans, ont touché un câble chargé de 16.000 volts et ont été électrocutés.

INFORMATIONS BRÈVES

— On a trouvé à Paris, me d'Asselin, un Algérien étendu sur la chaussée et portant plusieurs coups de couteau. Transporté à l'hôpital Saint-Louis, a été refusé de donner son identité et de désigner son agresseur. — Le duc de Connaught, frère du roi d'Angleterre, a quitté Paris hier soir pour Londres.

Le pèlerinage de Lourdes. — Le pèlerinage de Lourdes aura lieu cette année, du lundi 15 mai au samedi 9 août. Deux trains partiront, l'un de Moulins, l'autre de Montluçon, vers la fin de la matinée du lundi pour arriver le lendemain matin à Lourdes. Le départ de Lourdes aura lieu le vendredi soir et le retour à Montluçon et à Moulins au début de l'après-midi du samedi.

Paiement des retraites ouvrières. — Le maire de Moulins a l'honneur d'informer ses administrés que le paiement des retraites ouvrières et paysannes aura lieu à la Trésorerie générale, le mardi 1^{er} mai, de 9 h. à 11 heures et de 14 à 16 heures. Les certificats de vie seront délivrés à la mairie, dans les mêmes conditions que précédemment. Les pensionnés munis d'une carte d'identité et d'une photographie n'auront qu'à se présenter directement à la Trésorerie générale.

CHARROUX. — Par arrêté du ministre des Finances, M. Louis Gallot, percepteur de Meunier (Indre), est nommé percepteur-receveur des communes de Charroux, composant la réunion de Charroux. GANNAT. — Le gendarme de Montaigut-Combrailles (Puy-de-Dôme), a mis en état d'arrestation le jeune Victor Gaspard, 17 ans, domicilié à Lempdes, soupçonné d'avoir participé au cambriolage de la maison de M. Gaucher, propriétaire à Gannat.

MM. les percepteurs soyez indulgents pour les contribuables de bonne foi. Le ministre des finances a adressé une lettre aux percepteurs payeurs généraux au sujet du recouvrement de l'impôt sur les salaires et traitements. Le ministre constate que, dans la très grande majorité des cas, les instructions qu'il a adressées le 3 février dernier ont été appliquées avec tact et discernement. En vue de prévenir le retour de difficultés analogues à celles qui se sont produites dans quelques localités, il croit devoir cependant préciser ses instructions.

L'intention du gouvernement était, n'a jamais été de faire des patrons des collecteurs d'impôts, la saisie, entre les mains d'un tiers, de deniers appartenant à un débiteur dans une mesure relevant du droit commun, et la seule portée de la loi est d'instituer pour opérer cette saisie, une procédure particulièrement simple, rapide et économique. Il est évident que, dans la mesure normale d'acquiescement des contribuables est le versement spontané par les redevables au guichet des comptables. Les oppositions sur les traitements et salaires constituent des pourvois de droit commun, et ce titre, présenter un caractère exceptionnel.

Les comptables ne négligeront rien pour amener les contribuables à s'acquiescer spontanément de leurs cotisations. Mais ils pourront donner des facilités à ceux qui, dès la réception de leurs avertissements, viennent soumettre des propositions en vue de solder l'impôt par versements échelonnés. Le ministre dit encore : C'est au tiers saisi, qu'il appartient de déterminer la quotité légalement saisissable du traitement ou salaire, en se conformant aux dispositions de la loi du 27 juillet 1921, d'après laquelle cette quotité n'est que le dixième pour les salaires inférieurs à 6.000 francs, les salaires supérieurs à ce chiffre étant saisissables pour la totalité. Mais il n'est jamais entré dans l'intention du législateur de vouloir user de l'intégralité des droits que la loi lui donne à cet égard. Notamment en ce qui concerne les salaires payés à la semaine ou au mois, les percepteurs devront autoriser les employeurs à échelonner les retenues sur un certain nombre de payes.

Les fêtes de Bourgogne se sont déroulées sous une pluie diluvienne

MOULINS, 30 avril. — (Par téléphone, de notre correspondant particulier). — Le zèle et l'initiative des organisateurs de la fête de Bourgogne et du festival de musique n'ont pas eu les faveurs du temps. Il pleuvait lors de la réception des sociétés musicales, à la gare, et la pluie, inexorable pluie, n'a fait trêve qu'après le départ des troupes. Un instant le soleil se montra, mais bientôt de gros nuages noirs crevaient à nouveau, achevant de mettre à mal les décorations et de dégranger un programme qui s'annonçait comique.

Assistait au défilé : Les filices de Roanne, la Société de gymnastique la Bourbonnaise, les Trompettes du 36^e art, la fanfare d'Yzeure, l'Étoile Moulinoise, l'Union Musicale d'Arfeuilles, les Fanfares de Saint-Pourçain, de la fanfare de Toulon-sur-Arroux, l'Écho Moulinois, la Société Musicale de Belleville, la fanfare de Bessay, l'Union Musicale de Saint-Pourçain-sur-Sioule, la Chorale de Moulins, et enfin l'Union Philharmonique de Thiers.

A 15 heures, l'Harmonie Musicale de Saint-Étienne, comprenant une centaine d'exécutants, a donné au kiosque de la préfecture, un grand concert qui a fait les délices des dilettantes. A 18 heures, ce fut le tour de la Lyre Moulinoise et de la Chorale. Les autres sociétés ont également donné des concerts sur divers points de la ville, en présence de nombreux auditeurs, aussi stotiques que les musiciens.

MOULINS CLASSEMENT DE CHEVAUX ET VOITURES

Il sera procédé, à partir du 16 mai, dans le département de l'Allier, à l'inspection et au classement de tous les chevaux et véhicules âgés de quatre ans et au-dessus, et de tous les mulets et mulas de trois ans et au-dessus l'âge se compte à partir du 1^{er} janvier de l'année de la naissance ; 2^e des voitures attelées ou non aux fins de l'impôt sur les véhicules.

Les communes qui ne sont pas portées sur l'itinéraire reproduit par les affiches, ne seront pas visitées. Les opérations auront lieu aux dates suivantes : Moulins-Est, 30 mai ; Toulon-sur-Allier, de 14 h. 30 à 19 heures. 31 mai ; Yzeure, de 8 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 19 heures. 1^{er} juin ; Geneslains, de 8 heures à 11 h. 30 ; Saint-Étienne, de 13 h. 30 à 16 h. 30. Moulins-Ouest, 1^{er} juin ; Auroux, de 17 h. à 19 h. 2^e juin ; Villeneuve, de 7 h. à 11 h. 30 ; Trévi, de 13 h. 30 à 17 h. 30 ; Avernès, de 18 h. à 19 h. 3^e juin ; Avernès, de 8 h. à 11 h. ; Moulins, de 13 h. 30 à 19 h. 4^e juin ; Moulins, de 7 h. à 9 h. ; Neuvy, de 9 h. 30 à 11 h. ; Aubigny, de 11 h. 15 à 12 h. et de 13 h. 30 à 14 h. 30. Les lieux d'examen sont les mêmes qu'en 1921.

L'heure de convocation est l'heure légale et non pas l'heure solaire. Le pèlerinage de Lourdes. — Le pèlerinage de Lourdes aura lieu cette année, du lundi 15 mai au samedi 9 août. Deux trains partiront, l'un de Moulins, l'autre de Montluçon, vers la fin de la matinée du lundi pour arriver le lendemain matin à Lourdes. Le départ de Lourdes aura lieu le vendredi soir et le retour à Montluçon et à Moulins au début de l'après-midi du samedi.

Paiement des retraites ouvrières. — Le maire de Moulins a l'honneur d'informer ses administrés que le paiement des retraites ouvrières et paysannes aura lieu à la Trésorerie générale, le mardi 1^{er} mai, de 9 h. à 11 heures et de 14 à 16 heures. Les certificats de vie seront délivrés à la mairie, dans les mêmes conditions que précédemment. Les pensionnés munis d'une carte d'identité et d'une photographie n'auront qu'à se présenter directement à la Trésorerie générale.

CHARROUX. — Par arrêté du ministre des Finances, M. Louis Gallot, percepteur de Meunier (Indre), est nommé percepteur-receveur des communes de Charroux, composant la réunion de Charroux. GANNAT. — Le gendarme de Montaigut-Combrailles (Puy-de-Dôme), a mis en état d'arrestation le jeune Victor Gaspard, 17 ans, domicilié à Lempdes, soupçonné d'avoir participé au cambriolage de la maison de M. Gaucher, propriétaire à Gannat.

MM. les percepteurs soyez indulgents pour les contribuables de bonne foi. Le ministre des finances a adressé une lettre aux percepteurs payeurs généraux au sujet du recouvrement de l'impôt sur les salaires et traitements. Le ministre constate que, dans la très grande majorité des cas, les instructions qu'il a adressées le 3 février dernier ont été appliquées avec tact et discernement. En vue de prévenir le retour de difficultés analogues à celles qui se sont produites dans quelques localités, il croit devoir cependant préciser ses instructions.

L'intention du gouvernement était, n'a jamais été de faire des patrons des collecteurs d'impôts, la saisie, entre les mains d'un tiers, de deniers appartenant à un débiteur dans une mesure relevant du droit commun, et la seule portée de la loi est d'instituer pour opérer cette saisie, une procédure particulièrement simple, rapide et économique. Il est évident que, dans la mesure normale d'acquiescement des contribuables est le versement spontané par les redevables au guichet des comptables. Les oppositions sur les traitements et salaires constituent des pourvois de droit commun, et ce titre, présenter un caractère exceptionnel.

Les comptables ne négligeront rien pour amener les contribuables à s'acquiescer spontanément de leurs cotisations. Mais ils pourront donner des facilités à ceux qui, dès la réception de leurs avertissements, viennent soumettre des propositions en vue de solder l'impôt par versements échelonnés. Le ministre dit encore : C'est au tiers saisi, qu'il appartient de déterminer la quotité légalement saisissable du traitement ou salaire, en se conformant aux dispositions de la loi du 27 juillet 1921, d'après laquelle cette quotité n'est que le dixième pour les salaires inférieurs à 6.000 francs, les salaires supérieurs à ce chiffre étant saisissables pour la totalité. Mais il n'est jamais entré dans l'intention du législateur de vouloir user de l'intégralité des droits que la loi lui donne à cet égard. Notamment en ce qui concerne les salaires payés à la semaine ou au mois, les percepteurs devront autoriser les employeurs à échelonner les retenues sur un certain nombre de payes.

Un maçon tombe d'un échafaudage et se tue

Montluçon, 30 avril par téléphone, de notre correspondant particulier). — M. Philippin, 59 ans, maçon, travaillant à une maison avenue de Néris, quand par suite d'un faux mouvement il tomba de son échafaudage sur le sol, d'une hauteur de 5 mètres environ. Relevé par ses camarades, il fut transporté à la clinique de M. le docteur Esnard, où succomba après son arrivée, sans avoir repris connaissance.

MONTLUÇON FETE DE LA VILLE-GOZET DES 7 ET 8 MAI 1922

Samedi 6 mai. — De 9 heures à 16 heures distribution de secours aux indigents. A 20 h. 30 : Retraite aux flambeaux avec le concours de la Compagnie de Sapeurs-Pompiers et par les sociétés : « L'Avant-Garde de Montluçon », « L'Amicale du Parfait », la fanfare de la société de gymnastique « La Montluçonnaise ». Départ, place de l'Hôtel-de-Ville.

Dimanche 7 mai. — A 15 h. 30, Place de la Tammerie : Scène de gymnastique par « La Montluçonnaise ». A 17 heures : Place Jean Dormoy : Concert par Société Philharmonique. A 21 heures, Place Jean Dormoy : Concert par l'Union Chorale.

Lundi 8 mai. — A 15 heures, Départ Pont Saint-Pierre (Rambois) des 7 et 8 mai, à 11 h. 30, Hôtel de l'Union, rue de la République : Course cycliste (Grand prix de la Ville de Montluçon), organisée par le Club Amical Sportif montluçonnais et réservée aux coureurs licenciés (juniors et seniors) du département de l'Allier. Itinéraire (65 kilomètres environ) : Pont Saint-Pierre, La Chapelle-aux-Courps, Goélat, Cailan et retour, même trajet.

Arrivée en face la Bar Continental, rue de la République (arrivée pour 17 h. 10). 7^e prix : 120 francs, 90 francs, 60 francs, 40 francs, 30 francs, 15 francs, 10 francs. Engagements (à franc), reçus chez M. Emile Gros, 63 Boulevard de Courtais à Montluçon. A 15 h. 30, Place de la Verrerie : Concert par « L'Avant-Garde ». A 17 h. 30, Salle des Fêtes de l'édifice communal : Concert par l'« Estudiantina Montluçonnaise ». A 20 h. 30, Place Jean Dormoy : Concert par « L'Accord Parfait ».

POUR LE PREMIER MAI A l'occasion du 1^{er} mai, et selon l'usage établi par les municipalités socialistes, les bureaux de la mairie seront fermés aujourd'hui lundi. Il est probable toutefois que la permanence de l'état-civil soit assurée, dans jusqu'à onze heures comme les jours de fêtes ou les dimanches.

UN CAMBRIOLAGE Le 28 avril, vers 10 heures du matin, un cambrioleur profita de l'absence de Mme veuve Lagrange, concubine de M. Maréchal, pour pénétrer chez elle par effraction. Après avoir fouillé ses meubles, il découvrit dans l'armoire, au fond d'un tiroir, une somme de 1.300 fr., dont 1.100 francs en billets de banque et 200 fr. en monnaie. La gendarmerie a été prévenue et immédiatement se rendit sur les lieux pour commencer son enquête. Un individu étranger au pays, qui fut aperçu dans le village, est soupçonné d'être l'auteur de ce cambriolage.

Un blessé du travail. — M. Lioune Pierre, 30 ans, aide à l'usine Saint-Jacques, demeurant à Prémilhat, s'est fait pincer deux doigts de la main droite, le médius et l'annulaire entre l'axe d'une benne et la plaque du tourillon, 8 jours d'incapacité de travail.

Accidents du travail. — M. Ernest Malochet, 27 ans, ouvrier à l'usine Dunlop demeurant rue d'Alambert a été contusionné au pied gauche par la chute d'une carcasse, 10 jours d'incapacité de travail. M. Louis Guichard, 47 ans, manoeuvre à l'usine des Fers-Creux, demeurant rue de la Chaume, a été brûlé à la main gauche en touchant un tube encore chaud, 12 jours d'incapacité de travail.

M. Louis Guichard, 47 ans, manoeuvre à l'usine des Fers-Creux, demeurant rue d'Alambert, a été contusionné au gros orteil gauche par la chute d'un fil à plancher, 12 jours d'incapacité de travail. M. Léon Leclerc, 57 ans, chef de fabrication à l'usine des Fers-Creux, demeurant rue du Vélodrome, s'est fait éraiser la troisième phalange de l'articulation par un tube, 20 jours d'incapacité de travail.

Le jeune Emile Bussereau, 19 ans, à l'usine Morlet demeurant rue Danton, a été brûlé à l'aîne gauche en soudant à l'autogène, 15 jours d'incapacité de travail. M. Théophile Bonnet, 25 ans, homme d'équipe à la gare de Montluçon, demeurant rue Gosselin, a été contusionné à la main gauche par la fermeture d'une malle, 10 jours d'incapacité de travail.

M. Paul Guoguin, 18 ans, apprenti à l'usine Saint-Jacques, demeurant quai Rouget de l'Isle, a été blessé au bras droit par une barre de fer de la pièce qu'il forgeait, 6 jours d'incapacité de travail. M. Jacques Chassagne, 61 ans, manoeuvre à l'usine Saint-Jacques, demeurant à Desrines, est tombé au lombaire sur le bras d'un wagon, a été contusionné le genou droit, 6 jours d'incapacité de travail.

M. René Leclerc, 29 ans, manoeuvre à l'usine Saint-Jacques, demeurant au Daru, s'est contusionné le bras droit en sautant par-dessus de fonte et le plancher d'un wagon, 8 jours d'incapacité de travail. M. Marcel Feuilles, 24 ans, ouvrier à l'usine Dunlop, demeurant place du Quai, a été blessé à la main droite par une armature, 15 jours d'incapacité de travail.

M. Henri Boisbourin, 35 ans, ouvrier à l'usine Dunlop, demeurant rue de Paris, a été blessé au pied droit par la chute d'une carcasse, 10 jours d'incapacité de travail. Mlle Marie Servais, 22 ans, ouvrière à l'usine Dunlop, demeurant rue Voltaire, a été blessée à la main gauche par suite de la rupture du flexible d'une presse, 15 jours d'incapacité de travail.

M. Emile Laroche, 25 ans, ouvrier à l'usine Dunlop, demeurant rue d'Argenty, a été blessé au poce droit en nettoyant un cylindre, 30 jours d'incapacité de travail. Trouvailles. — Un sac à main a été trouvé sur la voie publique par M. Deslandes, gendarme demeurant rue du Vélodrome qui le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu. — La personne qui a perdu son parapluie pourra se rendre chez Mlle Gacy, place Jean-Dormoy, qui en a trouvé un sur la voie publique.

Etat-civil : Naissances. — Lamy Odette ; — Labaudre Fernand. Décès. — Thomas Jean, 20 ans ; — Lebourg Gilbert, 65 ans ; — Daniel Pierre, 63 ans ; — Philippe Antoine, 59 ans. COMMENTAIRE Etat-civil du 18 et 21 avril : Naissances. — Agnès Aimée ; — Léfort Léon, Marie Mireille ; — Lecomte René ; — Puygelle ; — Paturot Armand ; — Ebrout (Allier) et Forichon Madeleine ; — Poussange Jean et Brun Aurélie, à Courchères ; — Tines Auguste à Nèris-Bains (Allier) et Terdivat Léa, aux Remorcles (Puy-de-Dôme) ; — Feynel Mélanie ; — Klepper René, à Bois-Forêt ; et Dupuis Marguerite à Bois-Forêt ; — Monnier Gratielle à Malakoff et Aucouturier Emma, aux Brûlés. Décès. — Valléau Dominique 70 ans ; — Pinel Léon 15 ans ; — Renaud Marie, femme Pas, 79 ans ; — Lavadrine Emile, 60 ans ; — Denoyer Jean, 76 ans.

Avs aux contribuables. — Les contribuables sont prévus que le percepteur des contributions directes, se rendra à la mairie, bureau du cadastre, les mercredi 10 et jeudi 11 mai prochain, de 8 à 11 heures et de 2 h. à 5 heures, pour recueillir les déclarations de mutations foncières. Les propriétaires intéressés ou leurs mandataires devront se présenter munis des titres constatant les mutations ou, à défaut, d'un certificat du receveur de l'enregistrement ou l'une des notes du notaire qui rappelleront la date et l'objet des titres et l'année de leur date. Les renseignements propres à faire reconnaître les propriétés.

PARIS-CENTRE NIÈVRE NEVERS

Contraventions. — Procès-verbal a été dressé contre le conducteur de l'automobile 505-P, pour empiétement de la voie publique et outrage à agent dans l'exercice de ses fonctions. Procès-verbaux ont été dressés contre Louis Massou, âgé de 47 ans, manoeuvre, et François Marrez, 35 ans, peintre en bâtiments, à Nevers, pour ivresse publique.

Manby de Paris TAILLEUR-COUTURIER

présentera sa collection Tailleur et Fou A NEVERS, Hôtel de France demain et après-demain FOURCHAMBAULT

Etat-civil : Décès. — Veuve Lauvergeon, née Bouillot, 83 ans. Mariages. — Georges Garnier et Marie-Louise Franchet ; — Paul Provost et Lucienne Crèvebeu ; — Jean Maucourant et Fanny Maniquier ; — Louis Bellevaut et Gabrielle Pige. GUERIGNY Forges de La Chaussade. — M. Jean-Baptiste Renout, agent technique de 2^e classe, a été nommé à la 1^{re} classe (3^e tour) ; pour compter du 3 mai prochain.

SAONE-LOIRE AUTUN VOL AU TACOT

Le parquet s'est rendu à la gare du tacot à l'effet de procéder aux constatations nécessaires au sujet d'un vol d'une somme de 400 fr., commis dans les bureaux de cette gare, il y a quelque temps. Une piste sérieuse aurait été découverte. PRIX DU PAIN En raison de la hausse des farines, le prix du pain sera fixé à 0,35 le kilogramme, à partir de lundi 1^{er} mai.

OBSEQUES DE SOLDATS Les obseques des soldats : Breter Louis, sergent-fourrier au 25^e régiment d'infanterie, boulevard Antoine, soldat au 64^e régiment d'infanterie ; Paul-Marcel Marcel, sous-lieutenant au 167^e régiment d'infanterie ; Raubeau Auguste, soldat au 42^e régiment d'infanterie, ont eu lieu avec le cérémonial habituel. Au cimetière, des discours ont été prononcés par M. Treneau, 2^e adjoint, et M. Gillot, de l'Association de l'U.C.M.A.

Etat civil : Naissances. — Robert Thevenet ; — Albert Bobillier. Mariages. — Ernest Vivonet, à Autun et Anne Bouillot ; — Pierre Barbeau et Claudine Martin ; — Claude Roizat, à Saint-Paulien et Yvonne Fichot ; — Louis Augagneur et Yvonne Reuffel. Décès. — Philiberte Gauthier, épouse Vaude, 56 ans ; — veuve Paquis, 77 ans ; — Jean Gey, 70 ans ; — veuve Quincey, 82 ans.

GUSSY-EN-MORVAN Etat-civil : Naissances. — Roger Marilier, à La Chaume ; — Marie Desbois, à Vignerot ; — Françoise Rousselet, à Villers-aux-Bois ; — Jean-Marie Sagnat, aux Chazets ; — Guy Mairisso, à Montléaut. Mariages. — Jean-Baptiste Seguenot, et Françoise Machin, à Faye ; — Marcel Chauveau à la Petite-Verrière, et Marie-Madeleine Machin. Décès. — Jean Guyard, 69 ans ; à Montméty ; — Françoise Paleran, 32 ans ; — Jeanne Seguenot, 31 ans, à La Chaume ; — Etienne Duruel, 65 ans, à La Chaume ; — Georgette Bichard, à Maison-Verte, et Raymond Passe-neau, à Vismogot.

DIGOIN GRAVES DURANT TOUTE LA JOURNÉE D'AVANT-HIER, des pluies générales et continues ont limitées sur notre région la possibilité de récolter de provoquer une nouvelle crue de la Loire et principalement de l'Arroux. Les eaux de cette rivière sorties de leur lit ont envahi les prairies et les jardins où elles ont causé quelques dégâts aux récoltes.

FUNERAIRES DE SOLDATS Trois enfants du pays, Gédéon Simard, de la classe 1894, Claude Gagnon, classe 1917 et Pierre Thevenet, de la classe 1918, morts pour la France, ont été ramenés du front dans leurs cercueils, déposés à la salle de la justice de paix, transformée en chapelle ardente. Après avoir été veillées par les membres de leur famille et des parents et amis, ces trois braves défenseurs de la Patrie ont été inhumés au cimetière communal dans l'emplacement réservé à perpétuité aux morts de la Grande guerre.

Une foule nombreuse et recueillie avait tenu à accompagner au champ du repos ces glorieux défunts. Sont invités à assister à cette cérémonie : les veuves et enfants, les parents de tous les ouvriers tués à l'usine, ou décédés de suite d'accident de travail. Les intéressés désirant y participer sont instamment priés de bien vouloir se présenter, soit le 7 mai, de 9 heures à 11 heures du matin, soit un jeudi de 18 heures à 19 heures, salle des Sociétés aux Nouvelles Ecoles, rue de la Chaise, où tous les renseignements concernant cette cérémonie leur seront donnés.

LE CREUSOT UNION CREUSOITINE DES BLESSES DE LUSINE Les membres de l'Union Creusotine des Blessés de l'usine ont avisés que la cérémonie religieuse organisée à la mémoire des maris des veuves de notre association et de tous les ouvriers tués à l'usine, sera célébrée à l'église St-Laurent, le 23 mai 1922, à 10 heures du matin, la date du 11 juin n'ayant pu être tenue par suite d'une circonstance imprévue de la part du clergé.

Sont invités à assister à cette cérémonie : les veuves et enfants, les parents de tous les ouvriers tués à l'usine, ou décédés de suite d'accident de travail. Les intéressés désirant y participer sont instamment priés de bien vouloir se présenter, soit le 7 mai, de 9 heures à 11 heures du matin, soit un jeudi de 18 heures à 19 heures, salle des Sociétés aux Nouvelles Ecoles, rue de la Chaise, où tous les renseignements concernant cette cérémonie leur seront donnés.

Etat-civil : Naissances. — René Goby ; — Henri Denis ; — Françoise Garnier ; — Madeleine Chazardant ; — André Bouillot ; — André Mamecier ; — Geneviève Cortier. Décès. — François Tissier, 60 ans ; — Antoine Nectoux, 37 ans ; — Li Te Tsai, 43 ans ; — Madeleine Genevois, 2 ans 3/4 ; — Philibert Champillon, 76 ans ; — Clément Chabert, 67 ans ; — Joséphine Desbois, femme Joubert, 32 ans ; — Philibert Picard, 59 ans ; — Jean-Pierre Médaille, 90 ans ; — Marie Palin, 17 ans ; — Yvonne Bouhiff, 38 ans ; — Claudine Jombot, femme Martin, 47 ans ; — Antoinette Bernard, veuve Regnaud, 41 ans ; — Charles Chenu, 54 ans.

Mariages. — Charles Lafont et Lazare Jaffroy ; — Jean Davin et Claudine Paul ; — Antoine Boyer et Gabrielle Saulnier ; — Louis Cognard et Marie Raux ; — Elie Perroux et Jeanne Brochet ; — René Léger et Camille Vesson ; — Jean Gateau et Jeanne Lacour ; — Marius Bargeot et Alice Néant ; — Antonin Odoux et André Lefranc ; — Pierre Barlot et Marie Philippe ; — Jean Bérard et Victorine Gillot ; — Jean Provost et Marguerite Perrault ; — Claudius Reviron et Marcelle Nectoux ; — Georges Mountaxakis et Jeanne Lagrange ; — Alfred Variet et Angélique Percot ; — Claude Puyet et Marie Laul ; — Claude Gauthier et Yvonne Laberie.

LES SPORTS

L'épreuve Paris-Tours H. Pélissier se classe premier devant Sucer

</

CHER

La Foire-Exposition de Bourges a déjà réuni de nombreux commerçants et industriels

Le nombre croissant des adhésions parvenues à l'heure actuelle nous permet d'affirmer que la Foire-Exposition de Bourges présentera tous les produits des industries, tous les spécimens de l'activité humaine en Berry.

Il faut que nos producteurs se fassent connaître, ou ne s'adressent pas à ceux qui n'ont pas attiré et ne retiennent pas sur eux l'attention du public. Une occasion se présente, cette Foire, forme de propagande ayant sur toutes les autres le précieux avantage de permettre au vendeur de surfer avec le visiteur, de faire en quelque sorte la démonstration de la valeur de son produit, de répondre aux objections qui pourraient lui être posées, en un mot, de convaincre l'acheteur.

Le nombre des exposants étrangers à la région augmente et, fait très symptomatique, les demandes journalières de renseignements provenant de l'étranger affirment que notre Foire est connue et que les efforts des années écoulées jointes à la publicité qui se poursuit sans arrêt ne l'ont pas en vain.

M. Foucher, Président du Comité exécutif, se tient à la disposition des personnes qui désirent obtenir des renseignements tous les jours de 10 h. à midi et de 15 h. à 18 heures, à l'Hôtel de Ville dans son cabinet, où une permanence fonctionne.

Etant donné le nombre des demandes parvenues, et pour que la Commission puisse procéder en temps utile à une première répartition des emplacements, nous ne pouvons qu'engager les agriculteurs, artistes, commerçants et industriels, qui ont l'intention de prendre part à cette grande manifestation économique, à faire parvenir leurs adhésions sans retard, bien qu'elles soient reçues jusqu'au 15 mai, dernier délai.

Qu'ils n'oublient pas qu'en 1931, 100.000 personnes ont défilé devant les stands et qu'il est de leur intérêt d'apporter leur concours à un développement incessant de cette manifestation.

Le Conseil municipal de Saint-Amand vote l'acquisition de l'Hôtel des Postes

Sont présents : MM. Barral, maire ; Ragotin, Collin, adjoints ; Massacrier, Zaboriski, Hélat, Prout, Chevrier, Gasset, Buret, Ragot, Lemoine, Nivière, Desgranges, Bardary, Garban, Perle, Mallard.

Le Maire reproche à M. Gasset, d'avoir communiqué la presse, la lettre qu'il lui a écrite. M. Gasset répond qu'il y a été amené par l'initiative de la municipalité, cette lettre datant du mois de mars, n'ayant eu aucun effet, apparemment du moins.

Nouveau réexamen que la question d'achat ait été résolue par un petit comité comptant seulement quelques conseillers ; il estime que le Conseil en entier devait être convoqué ; M. Mallard approuve l'observation de son collègue.

M. Ragotin met la chose au point : Le 21 janvier, il a été mis au courant par M. Gasset, des conditions dans lesquelles l'achat de l'Hôtel des Postes avait été réalisé ; il écrit au Directeur des P. T. T. pour lui demander ses intentions ; deux solutions s'offrent à ce dernier : soit l'Administration des P. T. T. achète l'immeuble, ou bien elle le restitue à la commune. Le 4 février, le Directeur, départementaire, vient sur place et après étude, propose à son administration le rachat de l'immeuble et la restitution de bien à l'Administration des P. T. T.

Le sous-secrétaire d'Etat des Postes répond le 25 mars que l'Administration ne dispose d'aucun crédit et que la recette de Saint-Amand ne peut que résister à son compte la critique formulée précédemment par M. Nouvion, proteste énergiquement contre les tractations qui ont eu lieu entre la Municipalité et un groupe politique local d'une part, et avec l'Administration des Postes d'autre part, sans que le Conseil municipal ait été tenu au courant.

Il estime en outre que la question de l'achat de l'Hôtel des Postes n'a pas été suffisamment étudiée, notamment dans sa répercussion des charges d'entretien sur le budget de la ville. Il demande à ce que ces deux points soient mentionnés au procès-verbal. Malgré cela, il est d'avis de conclure l'achat en raison de l'intérêt que présente l'immeuble comme bâtiment municipal.

A titre de renseignement : le bail expire en 1931. Le montant du loyer est de 3.100 francs ; les charges actuelles du fait des assurances, impôts, etc., s'élèvent annuellement à 539 fr. 80 et les dépenses d'entretien à environ 500 francs.

Après échange d'observation on passe au vote. Par 13 voix contre 4, l'acquisition de l'immeuble des P. T. T. est acceptée. La séance est levée.

SAINT-AMAND-MONTROND Contributions indirectes. — M. Depège, vérificateur à Saint-Amand, est nommé receveur sur place, en remplacement de M. Bernadac, receveur, nommé en la même qualité à Limoux (Aude).

Concert de la Philharmonique. — C'est le 25 mai prochain, jour de l'Ascension, que la Philharmonique donnera, au théâtre, un ouvrage en un acte de Boileau, le « Nouveau Seigneur du Village ».

Concert du Sporting Club. — Il n'y avait pas une très grande affluence jeudi soir dans la salle des fêtes du Café du Théâtre, où le Sporting Club avait organisé une soirée. Ce gala vraiment digne de ce nom.

Mais les connaissances en musique, et ils étaient nombreux, n'eurent qu'à se féliciter de la soirée, qui fut vraiment très réussie.

Paquet de bestiaux dans un bois. — Le gendarme de Sautais-le-Potier a dressé procès-verbal contre la dame Lainé Solange, cultiveuse pour avoir laissé paquer, dans le bois, ses bestiaux.

MEDAILLE D'HONNEUR DES CANTONNIERS Par arrêté, la médaille d'honneur des cantonniers est décernée aux chefs cantonniers de la voirie départementale et communale désignés ci-après :

Dupont Paulin-Eugène, à Neuilly-en-Sancerre ; Content Louis, à Corvey ; Picard Paul-Henry, à Grandey ; Renaud Silvain, à Neuville-sur-Barangeon ; Pasquet Jean, à Préveranges ; Thévenet Alexandre, à Morlac ; Jull Jean, à Thaumiers ; Pichon Hilaire, à Raymond ; Chauvoux Louis, à Lignol ; Veltand Jean-Marie, à Arpheuilles ; David Henry, à Gracy ; Mottereau Jean-Baptiste, à Villequiers ; Letreuilte Marie-Armand, à Jars ; Charlon Pierre, à Herry ; Chigot Louis, à Clémont ; Girard Charles-Céleste, à Aubigny ; Périchon François, à Menetot-Salon ; David Armand-Sylvain, à Villeneuve ; Poisson Hilaire, à Saugny-le-Vif ; Leclerc Jean, à Sury-ès-Bois ; Mizon François-Prudent, à Alligny ; Fleur-des-Bois Victor, à Allouis ; Brandon Pierre, à Saint-Saturin ; Lemaitre Antoine, à Arpheuilles ; Auroulet Louis, à Chezal-Benoit ; Goulot Jean.

Recueil des textes législatifs et réglementaires en vigueur au 31 décembre 1921, coordonnés, refondus et présentés avec une table analytique et une table alphabétique.

Cet ouvrage, préparé par les soins de l'Administration, constitue un véritable guide indispensable du contribuable en matière de timbre.

Volume broché de 180 pages, format in-octavo raisin, en vente à l'imprimerie Nationale, rue Vieille du Temple, n° 87, à Paris (3^e), au prix de 5 francs l'exemplaire. Pour le recevoir franco, adresser un mandat-poste de 5 fr. 85 au nom de l'Agent-comptable, à l'adresse ci-dessus.

Foires et Marchés de la Région

LE CREUSOT. — Assez bien approvisionné de toutes sortes. Les prix sont : poulets ordinaires, 24 à 32 fr. la paire ; poulets de grains, 18 fr. la paire ; poulets, 15 à 20 fr. la pièce ; viande de chevreuil, 25 fr. le kilo ; viande de cerf, 30 fr. le kilo ; beurre ordinaire, 15,50 le kilo ; beurre fin, 15,50 le kilo ; œufs, 3,25 à 3,50 la douzaine ; pommes de terre, 9 fr. le double-découille ; choux-fleurs, 1 à 1,50 le kilo ; choux-raves, 1,50 le kilo ; laitue, 0,30 le kilo ; salade, 0,80 le kilo ; haricots secs, 2 fr. le kilo ; haricots verts, 2 fr. le kilo.

DIGOIN. — Beurre, 6,75 à 7 fr. le demi-kilo ; œufs, 3 fr. la douzaine ; poulets gros, 30 à 35 francs la paire ; choux-fleurs, 1,50 à 2,50 le kilo ; légumes domestiques, 8 à 12 fr. ; laitue, 0,50 pièce ; radis, 0,50 à 1,00 la botte ; choux-fleurs, 0,50 à 1 fr. pièce ; fromages de chèvre, 1 fr. pièce ; fromages de vache, 0,45 pièce.

MONTLUÇON. — Nous avons eu aujourd'hui un excellent marché, bien approvisionné en marchandises de toutes sortes. Les prix sont toujours fermes, sauf pour les œufs qui sont quelque peu léchés. Il est vrai qu'ils étaient particulièrement abondants.

Haricots blancs, de 0,75 à 1 fr. le kilo ; choux-fleurs, de 1,25 à 2,50 le kilo ; pois, de 1,25 à 1,80 le kilo ; pommes de terre, de 3,50 à 4 fr. le sac de 60 kilos environ, ou de 0,70 à 0,80 le kilo au détail ; choux-raves, de 0,20 à 0,30 l'un, ails, de 0,10 à 0,20 la douzaine ; oignons, de 1,50 à 1,80 le kilo ; porreaux, de 0,10 à 0,20 le paquet de trois ; salade gâtée, de 0,50 à 1 franc le pied ; cresson, de 0,30 à 0,50 la botte ; radis, de 0,30 à 0,40 la botte ; épinards, de 2 à 2,50 le kilo ; asperges, de 2 à 5 fr. la botte ; beurre, de 15 à 18 fr. le kilo ; œufs, de 2,75 à 3,25 la douzaine ; fromages du pays, de 0,75 à 1,50 l'un ; poulets, de 22 à 30 fr. la paire ; oies, de 22 à 38 fr. l'une ; canards, de 20 à 28 la paire ; dinettes, de 35 à 40 fr. l'une ; lapins, de 12 à 18 fr. l'un ; chevreuils, de 30 à 50 fr. l'un. Viande de bœuf, de 1,50 à 2 fr. le kilo ; mouton, de 7 à 11 fr. le kilo ; porc, de 3 à 8 fr. le kilo ; chevreau, de 5 à 7 fr. le kilo ; pain, de 1,50 à 1,80 le kilo ; lait, de 1,50 à 1,80 le litre ; œufs, de 2,75 à 3,50 le kilo ; haricots, de 1,50 à 2 fr. le kilo ; pois, de 1,50 à 2 fr. le kilo ; légumes domestiques, de 8 à 12 fr. ; laitue, 0,50 pièce ; radis, 0,50 à 1,00 la botte ; choux-fleurs, 0,50 à 1 fr. pièce ; fromages de chèvre, 1,00 et 0,80 pièce ; fromages de vache, 0,60 et 0,70 pièce ; pommes, de 2,50 à 7 fr. le quarteron ; pommes de terre, 2,50 à 4 fr. le sac de 60 kilos ; choux-raves, 0,20 à 0,30 le kilo ; laitue, de 0,30 à 0,60 le pied ; carottes nouvelles, 3,50 la botte de 36 carottes ; poireaux, 0,10 le paquet ; choux-raves, 0,40 à 1 franc la pièce ; radis, 0,40 et 0,50 la botte ; asperges, 2,50 à 4 fr. le kilo.

SAINT-AMAND. — Poulets, de 33 à 37 fr. la paire ; lapins, de 9 à 17 francs la pièce ; œufs, de 3 à 3,25 la douzaine ; fromages, de 0,70 à 1,25 la pièce ; beurre, de 13 à 14 francs le kilo ; veaux de 5,50 à 6 francs le kilo ; porcs domestiques, de 8,50 le double ; volaille, de 6 à 6,50 le double.

SAINT-FLORENT-SUR-CHER. — La hausse persiste sur toutes les denrées alimentaires : Poulets, de 25 à 40 fr. la paire ; poules, de 25 à 35 fr. la paire ; lapins de 12 à 20 fr. la pièce ; dinettes, de 35 à 40 fr. la pièce ; poulet d'importation, de 15 à 20 fr. le kilo ; viande de bœuf, de 1,50 à 2 fr. le kilo ; mouton, de 7 à 11 fr. le kilo ; porc, de 3 à 8 fr. le kilo ; chevreau, de 5 à 7 fr. le kilo ; pain, de 1,50 à 1,80 le kilo ; lait, de 1,50 à 1,80 le litre ; œufs, de 2,75 à 3,50 le kilo ; haricots, de 1,50 à 2 fr. le kilo ; pois, de 1,50 à 2 fr. le kilo ; légumes domestiques, de 8 à 12 fr. ; laitue, 0,50 pièce ; radis, 0,50 à 1,00 la botte ; choux-fleurs, 0,50 à 1 fr. pièce ; fromages de chèvre, 1,00 et 0,80 pièce ; fromages de vache, 0,60 et 0,70 pièce ; pommes, de 2,50 à 7 fr. le quarteron ; pommes de terre, 2,50 à 4 fr. le sac de 60 kilos ; choux-raves, 0,20 à 0,30 le kilo ; laitue, de 0,30 à 0,60 le pied ; carottes nouvelles, 3,50 la botte de 36 carottes ; poireaux, 0,10 le paquet ; choux-raves, 0,40 à 1 franc la pièce ; radis, 0,40 et 0,50 la botte ; asperges, 2,50 à 4 fr. le kilo.

SANCERRE. — Chevreuils, 14 à 22 fr. la pièce ; dinettes, 30 à 40 fr. la pièce ; poulets, 28 à 36 fr. la paire ; lapins, 10 à 14 fr. la pièce ; beurre, 12 à 14 fr. le kilo ; œufs, 3 à 3,50 la douzaine ; fromages, 5 à 6 fr. la douzaine.

AVIS MORTUAIRES Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Marcel MARTENET, médaille militaire, croix de guerre, décédé subitement, en son domicile, à Champarnay, commune de Limoux, le 29 avril 1922, dans sa 37^e année. Ses obsèques auront lieu le mardi 2 mai 1922, à 15 heures, heure légale, en l'église de Limoux.

De la part des familles Martenet et Cousson, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Antonin ROUSSET, soldat au 227^e régiment d'infanterie, mort pour la France à l'hôpital de Florina (Orient), le 8 septembre 1918, dans sa 28^e année. Ses obsèques auront lieu le mercredi 3 mai en l'église de Montigny-aux-Amognes, à onze heures, heure légale. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

On se réunira à l'église. De la part de : Mme veuve Roussel, sa mère ; M. et Mme Louis Ponge ; M. et Mme Albert Gauthier ; M. Pierre Arroussau, et Mme veuve Emilie Roussel, ses frères et ses beaux-frères et belles-sœurs, de ses neveux, nièces, oncles, tantes, cousins, cousines, et de toute la famille.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Simon SAYET, juge de paix à Moulins-Engilbert, décédé en son domicile, à Moulins-Engilbert, le 30 avril, dans sa 62^e année.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 3 mai courant, à 10 heures du matin, heure légale, en l'église d'Ally (Nièvre). Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

De la part de M. et Mme Didier-Sayet, ses enfants, et de toute la famille.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Alfred PERRERE, inspecteur du cadastre, en retraite, décédé à Saint-Saulge, le 29 avril 1922, à l'âge de 63 ans. Ses obsèques auront lieu le mardi 2 mai, à 10 heures (heure ancienne, en l'église de Sainte-Marie.

De la part de toute la famille. Le présent avis tiendra lieu de faire part.

Et pourquoi, d'ailleurs, ceux-ci ne lui donnaient-ils signe de vie ? Que voulaient-ils obtenir de lui ?

Entre temps, Hubert avait élaboré maints plans d'évasion ; mais il avait très vite reconnu l'impossibilité de conquérir sa liberté. Les barreaux des fenêtres étaient solides, il lui eût fallu une forte lime pour les scier.

La porte épaisse de quatre centimètres était à l'épreuve d'un assaut. Il n'aurait pu essayer de terroriser Salomon dans une lutte corps à corps, il n'y fallait pas songer, le géant étant toujours armé d'un pistolet et prêt à tirer sur le jeune homme au moindre mouvement de révolte.

Plus énévée ce jour-là de ce costume par la constatation cent fois renouvelée de son impuissance, Hubert ne s'était pas couché, mais seulement jeté tout habillé sur son lit.

J'en deviendrais fou, se répétait-il, cet isolement, cette incertitude me brisent. Il en était là de ses réflexions amères, quand il entendit en pas résonner de l'autre côté de la porte.

Qui ça peut-il être ? se demanda-t-il, en sautant à bas de son lit, le cœur battant. La porte s'ouvrit et deux visages apparurent sur le seuil ; Salomon tenant un flambeau à la main, et une femme, dans laquelle le jeune homme reconnut tout de suite Anhita.

Avant que, pétrifié de stupeur, il eût pu lui adresser la parole, la reine des Bohémiens avait fait trois pas en avant, après avoir pris le flambeau porté par son compagnon, tandis que celui-ci refermait la porte derrière elle.

Vous daignez donc enfin vous souvenir que j'existe ! commença Hubert d'une voix vibrante de colère. Anhita ne répondit pas. Elle traversa la pièce de son pas léger, posa le flambeau sur la cheminée, puis se retourna vers le jeune homme.

— Nous allons, s'il vous plaît, causer sérieusement, monsieur le duc. La stupeur d'Hubert fut si grande



Malgré le poids de ses 94 ans!

Il est triste de vieillir ; mais il est encore plus triste de vieillir en souffrant. Voici un bel exemple de ce qu'il est possible de faire. Mme Verneuil, 91, rue d'Alençon, à Montluçon, d'un traitement simple mais scientifique et renouvelé de temps en temps ; à J'étais, nous disait Mme Verneuil en 1911, tourmentée par des douleurs de reins depuis deux ans, ainsi que par des palpitations, vertiges, éblouissements, crampes dans les jambes surtout la nuit, je ne puis que faire l'éloge des Pilules Foster et me féliciter d'avoir suivi ce traitement, elles m'ont soulagées et peu à peu complètement rétablie.

Dix ans après ! Nous venons de recevoir en avril 1922, la lettre suivante de Mme Verneuil : « Malgré mes 94 ans, je me porte bien, je n'ai plus souffert des reins et des malaises d'autrefois ; je continue à prendre des Pilules Foster et je m'en trouve parfaitement soulagée. »

Toutes les personnes, surtout âgées, qui se plaignent de maux de reins, de fatigue, de douleurs dans les jointures, de bourdonnements d'oreilles, de fourmillements dans les doigts, de sensibilité au froid, de points noirs devant les yeux, d'essoufflement, de toux, de migraine, d'entorses des chevilles ou du dessous des yeux, doivent prendre soin de leur santé ; elles dissipent les maux et les douleurs dus à leur faiblesse et à leurs troubles ; elles sont souveraines contre les troubles urinaires et leur emploi chez les vieillards constitue un des meilleurs moyens de s'assurer une vieillesse tranquille et sans souffrances.

Toutes pharmacies, la boîte 4,40 ou franco par poste, 5,50. Binas, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris (17^e).

SEMAINE FINANCIÈRE PARIS, 28 avril. — Troublée par les péripéties de la Conférence de Gênes, la Bourse de Paris a passé quelques semaines moroses et sans nouvelles, sans spéculation à la hausse à peu près tentée de profiter.

Mais, à Gênes, même, on s'est efforcé de remettre les choses au point de manière à ne pas cloûter sans résultat. Cela a rendu un peu plus nettes les conditions de crédit. Mais tout en étant quelques points, ces titres se sont montrés résistants. Les porteurs ont toutes raisons de conserver leur confiance à nos grandes institutions financières, d'autant mieux que les communications faites en assemblées générales sont très encourageantes et laissent prévoir de beaux résultats pour l'exercice en cours.

On a tenté de peser sur les cours des actions des établissements de crédit. Mais tout en étant quelques points, ces titres se sont montrés résistants. Les porteurs ont toutes raisons de conserver leur confiance à nos grandes institutions financières, d'autant mieux que les communications faites en assemblées générales sont très encourageantes et laissent prévoir de beaux résultats pour l'exercice en cours.

L'assemblée générale du Comptoir National d'Escompte de Paris s'est tenue le 25 avril, sous la présidence de M. Paul Royer, président du conseil d'administration. 182.182 actions étaient présentes ou représentées.

En dépit de la crise qui s'est manifestée en 1921, après la période d'activité qui avait suivi la fin des hostilités, les résultats de l'exercice qui se soldent par un bénéfice net de 28.691.678 fr. 53 ont été satisfaisants.

Il a été marqué comme l'an dernier, par la multiplicité des émissions.

Le Comptoir grâce à la prudence qui avait été sa règle dans la période des entraînements des émissions d'offrir un bon commerce et à l'industrie les mêmes facilités.

Ses agences de Paris, de province, des colonies et de l'étranger ont donné malgré des difficultés de tous ordres, des profits intéressants.

Après avoir entendu les rapports de la commission permanente de contrôle, et des commissaires, l'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1921 et a décidé la répartition d'un dividende de 50 francs par action et de 11 fr. 2153 par part de fondateur.

Après report à nouveau de 846.316 fr. 33, le compte des actionnaires présentera ainsi un solde total de 6.684.946 fr. 71.

MM. Vacherot, administrateur et Gustave Robert, membre de la commission de contrôle ont été élus à l'unanimité.

L'assemblée générale du Crédit Lyonnais, tenue le 25 courant, sous la présidence de M. le baron Brinard, a approuvé à l'unanimité, les comptes et voté le dividende annoncé de 70 francs par action.

Aux valeurs de navigation, l'action de la Cie Transatlantique a été légèrement éprouvée par la réduction du bénéfice et du dividende

de l'exercice écoulé. La répartition est fixée à 16 francs par action contre 27 francs l'année dernière.

Aux valeurs métallurgiques, les mouvements de cours ont été assez rares. Les valeurs de pétrole assez mal menées par des vendeurs à découvert auxquels on a imposé des rachats. Du reste, les accords entre le Royal Dutch et le groupe Standard deviennent de plus en plus probables. Les titres roumains ont été également rattrapés sur informations de Bucarest où la hausse est très fortement accentuée.

L'Informateur Financier, 55, rue Saint-Lazare, Paris.

RENTES VIAGÈRES

LA NATIONALE-VIE (entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat), fondée en 1830, offre aux rentiers un Placement rémunérateur par ses tarifs, dont les taux viennent d'être sensiblement augmentés, en même temps qu'une sécurité absolue par ses garanties que présente la situation financière, résultat d'une gestion économique et prudente poursuivie pendant près d'un siècle.

Demandez tarifs et renseignements gratuits au siège social, 2, rue Pillet-Will, à Paris, ou chez les agents généraux en provinces et notamment à : M. Prevost, 19, rue Saint-Martin, Nevers ; M. Guillermont à Cosne ; M. DUFRENE correspondant, 21, rue Charles-Roy, Nevers

Impimerie de PARIS-CENTRE, Nevers Le Secrétaire-Gérant : Abel LAMY.

Officiers Ministériels

Etude de M^e SAYEN, notaire à Fourchambault

ADJUDICATION VOLONTAIRE Le dimanche 14 mai 1922, à 2 heures, en l'étude de M^e SAYEN.

UNE MAISON Située à Azy, commune de Garçay, sur la route, comprenant trois pièces, four, grenier au-dessus, curie, pavillon jardin avec lavoir ; le tout contenant 8 ares 50 centiares.

Et trois parcelles de terre, à Azy, contenant ensemble 40 ares 50 centiares, appartenant à la famille Conchon. Mise à prix : 7.000 fr. S'adresser à M^e SAYEN. 4673

CABINETS D'AFFAIRES A LOUER pour le 24 juin 1922 UN VASTE TERRAIN avec diverses constructions et installations à usage actuel de chantiers pour le commerce de bois.

Sis à Montluçon, 89, rue de Paris. Cet immeuble peut être utilisé pour tous genres de commerce et d'industrie. On y comprendrait, au besoin, une grange maison d'habitation. On serait même vendeur du tout. S'adresser pour renseignements et traiter, à M. RAYMOND, 53 boulevard de Courtais, Montluçon. 4551

VENTES BRACK couvert, état neuf, 6 places, très léger. Convientrait aussi pour commerce. CAMION à 4 chevaux M. CHAUVART, à Corbiac (Nièvre). 4676

HUIT CHEVAUX entiers et hongres, de première force, en plein service, et une jumente demi-sang, très douce, à vendre à l'amiable par suite de fin d'exploitation forestière. Charles de TASCHER, à C^t. Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

AUTOMOBILES BUCHET neuves 2 places et 4 places livrables de suite payables en un an. S'adresser Agence Générale GARRE LABRE et CHAUMAS, Lury-Lévy (Allier). 4628

TONNEAUX ayant contenu de l'encre d'imprimerie. S'adresser au bureau du journal.

UNE COLLECTION DE LA « VIE ILLUSTRÉE » 1901 à 1909. — 22 volumes reliure 1/2 basane. S'adresser au bureau du journal. 4522

BEAU TORPEDO 12 HP très bon état mécanique, 5 roues, détachables, garnies, éclairage Magnédon ; outils accessoires, prix intéressant. S'adresser au bureau du journal. 4559

EXIGEZ dans les bonnes Maisons ARQUEBUSE DE BON-SECOURS Vultnaire le meilleur GROS : REVEL, 83, rue de Vienne, LYON

Avis important à nos Clients Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrions plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT MIDI. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 6 heures du soir.

Explications SUR LA Loi des loyers

Par Pierre VOLFF, cocteur en droit Avocat à la Cour d'Appel de Paris La loi du 1^{er} avril 1922 fixe définitivement le régime des loyers

Elle intéresse tous les PROPRIÉTAIRES Elle intéresse tous les LOCATAIRES Elle intéresse tous les PROPRIÉTAIRES Prix : 1 fr 10 franco poste contre mandat adressé à l'Administration « PARIS-CENTRE ».

FEMME SÉRIEUSE pour s'occuper deux beaux jeunes, 9 mois. Bons gages, références. S'adresser au bureau du journal. 4560

CUISINIÈRE expérimentée S'adresser à M. MCHEN à Bény, commune de Varennes, par Nevers. 4669

UNE ÉQUIPE DE BONS CHARBONNIERS travail pour l'année, pour région Montargis. Écrire : M. CORDIER, Bois, Vitry-aux-Loges (Loiret). 4517

UN CHARRIETIER pour culture et charrois de bois M. DE PONTENAY, à Lury (Nièvre). 4580

Omniun du Centre et Petites Affiches Montargises

70, avenue de la Gare, MONTARGIS (Tél. 144) ACHAT, VENTE de Propriétés et Fonds de Commerce RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Aucune provision n'est réclamée aux vendeurs

CARROSSERIE - SELLERIE NANDROT & C^{ie}

NEVERS -- 4, rue de Paris, -- NEVERS 2 médailles d'or -- Félicitations du jury

VOITURES & HARNAIS de luxe et de commerce

Réparations de toutes voitures

Pour vos premières Communions et vos cadeaux de Noces N'oubliez pas

DE TABLES EN ARGENT, CORNE, IVORE NACRE ou ARGENT est toujours à la veille et sérieuse Maison MATRAS.

L. HEBRAL, SUCCESSION Rue Ferdinand-Gambon, n° 5, Nevers

qu'il vous faut aller. Outre un grand choix de ces RAVISSANTS SERVICES vous trouverez un bel assortiment de COUVERTS ARGENT, CUIVRE, LÈRES à GÈRES, LOUCHES, TIMBALES, etc. etc. Avec des nouveaux prix surprenants

MAISON DE CONFIANCE ABSOLUE

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE

LE FILS de Don Quichotte

GRAND ROMAN D'AVENTURES INÉDIT PAR Paul de GARROS et Henri de MONTFORT

TROISIÈME PARTIE Le pressoir de Newgate

II. — LES PRISONNIERS D'ANHITA.

Dès que la porte du petit salon se fut fermée sur José, Anhita cessa d'assister le travail qu'elle avait commencé de reprendre. Elle abandonna la table devant laquelle elle était assise et se mit à se promener avec agitation dans la pièce.

Il y avait maintenant plus d'un mois qu'Hubert Toussaint et Claude Landry, enlevés par José dans la villa de Passy, étaient les prisonniers de la jeune femme et, pendant tout ce temps, celle-ci avait éprouvé une invincible répugnance à voir ses captifs.

C'est qu'elle savait bien que leur situation ne pourrait pas rester indéfiniment dans le statu quo, qu'elle serait obligée tôt ou tard de prendre une décision à leur égard, et elle aurait voulu retarder ce moment le plus longtemps possible.

Pourtant José a raison, finit-elle par murmurer à demi-voix, je ne peux pas prolonger cette incertitude.

Elle esquissa machinalement avec la main un geste énergique et saisit dans un tiroir du secrétaire un rouleau de papier qu'elle serra dans son corsage ; puis, son parti étant pris maintenant, elle traversa le salon

d'un pas rapide, ouvrit la porte et se trouva dans une espèce de vestibule.

LES ANIMAUX DE "GIBBS"

(à suivre)

LE RHINOCÉROS

par R. de la Nègre



"Irrésistible, grâce à 'Gibbs'"



RÉFLEXIONS DE LECTEURS

LE GRINCHEUX — "GIBBS", nous rase avec ses animaux!

L'OPTIMISTE — Es-tu bête! Tu sais bien qu'avec le "GIBBS" on se rase toujours... Mais qu'avec lui...
"Se Raser devient un plaisir"

GROS ET EXPORTATION
P. TRIBAUD & Co, 22, Rue de Marignan, PARIS

"Se Raser devient un Plaisir"
avec les 2 Formules "GIBBS"



CHEZ SOI!!!
Le célèbre savon pour la barbe dont la mousse onctueuse qui ne sèche pas fait sécher... de jaloux ses imitateurs

EN VOYAGE!
DANS LE BLED!
Le savon-crème spéciale à raser s'emploie sans eau et sans blaireau.

ALA GRANDE FABRIQUE

(Ancien Grand Café Glacier)

Place du Lycée — Rue de Rémigny

NEVERS



COSTUMES
Modèle 73
Marin américain avec culotte ou pantalon en belle serge anglaise.
95. », 125. », 149. »



COSTUMES
Modèle 75
Louis XV, culotte avec boucle, en cheviote, serge ou granité.
69. », 89. », 109. », 129.

RAYON SPÉCIAL
DE
COSTUMES
DE
PREMIÈRE COMMUNION



Complet Veston
Modèle 51
En belle cheviote bleue ou noire, ou en peigné de Roubaix, coloris variés.
PRIX... 79



COSTUMES
Modèle 74
Quartier-Maitre en serge extra-solide et très fine.
89. », 119. », 149. »



COSTUMES
Modèle 76
Veston 2 ou 3 boutons en cheviote ou serge, pantalon long.
69. », 89. », 109. », 129 »



Complet Veston
Modèle 52
En beau cardé, teintes nouvelles, plusieurs coloris au choix, doublures solides. PRIX... 59

SÉRIE RÉCLAME -- NOTRE SUCCÈS

Grands Magasins d'Ameublements
MONANGE

A COSNE

SALLES A MANGER CHAMBRES A COUCHER
DE TOUS STYLES
LIVRAISON AU COMPLET
Livraison franco domicile

BANQUE M. MARIE

Siege : 38, rue Vignon, PARIS

AGENCE

A LA CHARITE-SUR-LOIRE (NIÈVRE)
BUREAUX A POUILLY et PREMERY (Nièvre)

AGENCE

A SENS : 58, Grande Rue, 58
Bureaux permanents à COURTENAY
PONT-SUR-YONNE

Bureaux hebdomadaires à

SAINT-VALERIEN (Vendredi)
VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE (Samedis)

Traite toutes les opérations de Bourse et de Banque aux meilleures conditions.
Souscriptions sans frais à toutes émissions

DÉPÔT DE TITRES

COMPTES DE DEPOTS et COMPTES COURANTS

Renseignements financiers gratuits

DIVERS

14^e FOIRE
de PARIS

Tous les Produits Français

10-25 Mai 1922

Pour 12 fr. 85

J'envoie cont. remb. 1 sac à main p. dame, 1 rasoir, 1 flacon 30cc, 1 portefeuille, 1 portemonnaie, 1 bracelet, 1 porte-billets. — CADEAU : Service de table : 1 nappin, 12 serviettes. — Ec. : ANTHUR, 49, rue Clotis-Hugues (Belle de Mai) MARSEILLE. 4862

RELIQUÉS de nos écoles p. guérir pipi au lit et hémorroïdes. Maison BUROT, à Nantes.

Exploitations Forestières - Carbonisation

J. LARICHE

NEVERS - 5, Place Chaméane, - NEVERS

- Vente en gros -

Téléphone 4-44

Garage de la Gare

Ancienne Maison D'ANGLEJAN

Claude MIAS Mécanicien successeur 22, rue de Vertpré NEVERS

ATELIER MÉCANIQUE DE RÉPARATIONS

LOCATION D'AUTOMOBILES

Voitures Touristes & Coupés pour Maisons Bourgeoises

Fournitures Diverses pour Automobiles

ÉCOLE DE CHAUFFEUR

Tél. : Garage 2-73 ; Domicile, 4-98

TOILES - SACS - BACHES - FIGELLES

Anciennes Maisons A. FRANCK et SOCIÉTÉ DU SAC

Comptoir de l'Industrie du Jute

Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs

12, Rue du Rempart, NEVERS

A. LERICHE, directeur

SACS POUR TOUTS USAGES - TOILES D'AMEUBLEMENT EN 100 c/m - EMBALLAGES - SANGLES

COUVREZ VOS VOITURES

Avec les Bâches du COMPTOIR de l'INDUSTRIE du JUTE

Téléphone 0-10 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers
VENTE ET LOCATION

- DRUQUERIE, COULEURS & VERNIS -
SULFATE DE CUIVRE, SOUFRE, BOUILLIE

FIXALO

Peinture à l'eau lavable -- S'emploie partout

CHARMETTE & POUPEL

1, Avenue Georges-Clemenceau, NEVERS -- Téléphone : 0-09

On peut gagner

500.000 fr. 20 fr. en Souscrivant

Le soldé par mensualités de vingt francs en achetant un BON PANAMA. -- Dès le 1^{er} versement on est propriétaire du titre et l'on a droit à la totalité du lot.

130 Lots de 500.000 frs	261 Lots de 10.000 frs
131 - 250.000 -	261 - 5.000 -
261 - 100.000 -	1.305 - 2.000 -
	13.050 - 1.000 -
	1.741.067 remboursés à 400 -

Tirage le 15 Mai 1922

Le numéro est adressé de suite et participe à tous les tirages trimestriels. Le 1^{er} numéro gagne 250.000 francs, le 2^e numéro : 100.000 francs. Chaque Bon peut gagner de 500.000 à 1.000 francs. -- On est obligatoirement remboursé à 400 francs par voie de tirages. On ne peut donc rien perdre. Les Lots sont payables dès la liste officielle parue et aucune retenue n'est faite de notre part sur le montant du Lot. Envoyer adresse très lisible et compléter avec premier versement de 20 francs en mandat-poste à M. le Directeur du

CRÉDIT UNIVERSEL (Service S)

3, PLACE DE LA BOURSE, MARSEILLE

Le plus puissant Etablissement en France fondé en 1850, traitant la Vente à tempérament et toutes les Opérations financières. Listes gratuites après chaque tirage.

La Tannerie Emile PAPON Fils de Bejac (Haute-Vienne)

ACHETERAIT

de 50 à 100.000 kilos bonne écorces de taillis en un ou plusieurs lots. Faire offres. 4548

CABINET PICARD

34bis, Av. Georges-Clemenceau

NEVERS

VENTE

LOCATION

GERANCE D'IMMEUBLES
FONDS DE COMMERCE

DOCKS DE NEVERS

Pour acheter à bon escient documentez-vous

Consultez dans toutes nos Succursales nos

PRIX-COURANT A

21 AVRIL 1922

PRIX-COURANT B

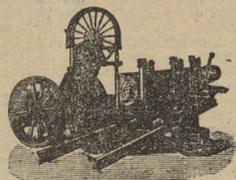
21 AVRIL 1922

Ils vous donneront nos derniers prix tous

EN BAISSÉ

Adressez vos réclamations rue

DOCKS DE NEVERS



SCIE A GRUMES "BRENTA"

SCIÉRIES

Menuiseries

FORGES ET CHARRONNAGES

Pour tous vos

ACHATS ET RÉPARATIONS

Consultez-nous

ENVOI GRATUIT Catalogues - Renseignements. -- Agents pour

SCIÉS A GRUMES BRENTA, LA MEILLEURE, LA PLUS SIMPLE, LA PLUS ROBUSTE

SCIÉS A RUBAN
CIRCULAIRES A CHARIOT
RABOTEUSES ET DEGAUCHISSEUSES
TOUPIES, MORTAISEUSES, PERCEUSES
LIVRAISON RAPIDE
REPOSES IMMÉDIATES
DEVIS GRATUITS

RÉPARATIONS -- MISE AU POINT des machines à bois de

INSTALLATIONS GÉNÉRALES PAR

MATÉRIEL ET PROCÉDES MODERNES



par Ouvriers spécialistes.

Usines DAGUIN

16, RUE DE LA CHAUMIÈRE, A NEVERS